

DECRET N° 2008-108 DU 10 MARS 2008

Portant approbation du Budget prévisionnel de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) pour l'exercice 2008.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°94-009 eu 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractère social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret 2007-438 du 02 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie, de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique ;
- Vu** le décret n° 2007-437 du 02 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances ;
- Vu** le décret n° 97-168 du 07 avril 1997 portant approbation des statuts de ; l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique ;
- Sur** rapport du Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 06 février 2008 ;

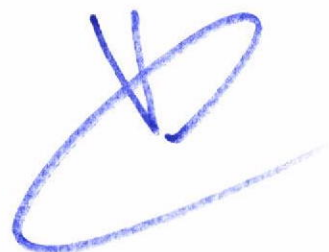
DECRETE :-

Article 1^{er} : Est approuvé le budget de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) pour l'exercice 2008 tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 10 mars 2008

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni Y A Y I.-

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective,
du Développement et de l'Evaluation
de l'Action Publique,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Soulé Mana LAWANI.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 CSM 2 MEF 4 MECPDEAP 4
AUTRES MINISTERES 21 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-
DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-3 UAC-UNIPAR-ENAM 3 FADESP-FDSP 2 INFOSEC 1 JO 1.-